

Communiqué de presse
Bozouls, le 17 décembre 2025

#FactureÉlectronique #PlateformeAgrée #ConfianceNumérique #Dématérialisation #IA

Doxallia obtient l'immatriculation définitive de sa plateforme agréée Invox-IA par la DGFIP

Doxallia, filiale à 100 % du groupe Crédit Agricole et acteur français de référence de la dématérialisation et des services de confiance, annonce avoir reçu de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) la confirmation officielle de l'immatriculation définitive de sa plateforme agréée Invox-IA, dans le cadre de la réforme nationale de la facturation électronique.

Cette décision vient pérenniser le statut de la plateforme Invox-IA, précédemment immatriculée en tant que Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP), et confirme la pleine conformité de la solution de Doxallia au cahier des charges technique et réglementaire de l'administration fiscale.

Une reconnaissance clé à l'approche de la généralisation de la facture électronique

À compter du 1^{er} septembre 2026, toutes les entreprises françaises assujetties à la TVA devront être en mesure de recevoir, puis d'émettre, leurs factures électroniques via une **Plateforme agréée immatriculée par la DGFIP**. Seules ces plateformes seront habilitées à assurer la transmission sécurisée des factures et des données de e-reporting à l'administration fiscale.

En obtenant cette immatriculation définitive, Doxallia **figure parmi les acteurs ayant franchi avec succès l'ensemble des étapes de validation**, notamment les tests d'interopérabilité avec l'écosystème public et les autres plateformes agréées, exigés par la DGFIP.

Une plateforme industrielle conçue pour les enjeux des entreprises

Invox-IA est le hub de facturation électronique de Doxallia. Conçue pour répondre aux besoins des ETI, des grandes entreprises et des opérateurs de dématérialisation, la plateforme repose sur une **infrastructure robuste, souveraine et localisée en France**, capable de traiter des volumes massifs de factures et de couvrir l'ensemble des cas d'usage définis par l'administration fiscale.

Développée dans la continuité de plus de 30 ans d'expertise de Doxallia dans la gestion documentaire et les services de confiance, Invox-IA s'inscrit pleinement dans la trajectoire de transformation numérique portée par le groupe Crédit Agricole.

Un actif stratégique pour le plan ACT 2028 du groupe Crédit Agricole

Cette immatriculation définitive renforce le rôle de Doxallia comme acteur industriel clé des solutions de confiance numérique du groupe Crédit Agricole, en cohérence avec les

ambitions du plan à moyen terme ACT 2028, qui vise à faire du Groupe un leader des nouvelles technologies et des plateformes de confiance

« L'immatriculation définitive de notre plateforme agréée Invox-IA par la DGFiP constitue une étape structurante pour Doxallia. Elle vient reconnaître la solidité de notre dossier, la maturité de notre plateforme et l'engagement de nos équipes depuis plusieurs années sur cette réforme majeure. Invox-IA s'impose aujourd'hui comme un actif stratégique au service des ambitions du groupe Crédit Agricole en matière de confiance numérique et de plateformes industrielles, telles que portées par le plan ACT 2028 », précise Renaud Bac, directeur général de Doxallia.

À propos de Doxallia

Avec plus de 400 clients et 60 millions d'euros de chiffres d'affaires, Doxallia est un acteur majeur de la gestion documentaire, de la donnée et de l'identification à distance. Prestataire de services de confiance créé il y a plus de 30 ans et filiale à 100% du Crédit Agricole, Doxallia couvre l'ensemble des processus papier et digitaux au travers de quatre domaines d'activité : la communication client, la dématérialisation et l'archivage, les plateformes digitales et les solutions de confiance. Le suivi de ses actions RSE est intégré au système de gestion de la qualité interne, incluant la surveillance d'indicateurs spécifiques, et lui vaut de multiples labellisations et certifications de référence (EcoVadis, Imprim'Vert®, NF Environnement, Tiers de confiance, Afnor ISO 27001, Afnor Hébergeur de Données de Santé...).

Acteur français et 100% localisé en France, Doxallia emploie plus de 450 salariés sur 9 sites de production, au plus près des entreprises et moteurs de leurs territoires. www.doxallia.com



Contact presse

Agence Mantu pour Doxallia

Nicolas Crépin

ncrepin@mantu.com

06 52 32 10 11

Pour ne plus recevoir les actualités de Doxallia, cliquer [ici](#)